



Deauville. CID – 15h00 – 18h00

Auditorium Michel d’Ornano

**Procès verbal-Assemblée générale ordinaire et extraordinaire
de Nantes 2017**

Le 4 octobre 2017, à 15h00 heures

L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire s'est réunie à Nantes – Cité des congrès sur la convocation du Président.

L'assemblée générale est présidée par Monsieur Charles-Eric Lemaigen, président de l'AdCF.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée, à leur entrée en séance par les membres présents, ainsi que par les représentants et les mandataires des adhérents non présents.

La feuille de présence et les pouvoirs reçus font état de :

- 153 représentants de communautés adhérentes présents
- 141 pouvoirs enregistrés et se répartissant comme suit :
 - 132 pouvoirs enregistrés portés par Monsieur Charles-Eric Lemaigen
 - 1 pouvoir enregistré portés par Monsieur Loïc Cauret
 - 8 pouvoirs enregistrés portés d'autres membres du conseil d'administration.

Le total des adhérents dont les représentants sont présents ou ont donné pouvoir est de 343.

Le nombre d'adhérents à jour de cotisation étant de 922, le quorum arrêté à 230 présents ou représentés est atteint.

L'assemblée procède immédiatement à la composition de son bureau :

Monsieur Jo Spiegel et Monsieur Laurent Trogrlic, adhérents, présents et acceptants, sont appelés comme scrutateurs.

Mme Solange Aiache - commissaire aux comptes - cabinet Grant Thornton est présente.

L'assemblée pouvant valablement délibérer est déclarée régulièrement constituée.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :



- Le rapport moral du Président,
- Le rapport financier du Trésorier,
- Les rapports du Commissaire aux comptes,
- Les états financiers 2016,
- Les statuts de l'association.

Charles-Eric Lemaighen indique que les adhérents ont pu prendre connaissance du compte-rendu de l'Assemblée générale ordinaire tenue à Strasbourg qui figurent dans les dossiers remis à l'entrée de la salle. A sa demande, il ne recueille aucune observation sur ces documents.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du compte-rendu des AGO/AGE du 12 octobre 2016 à Strasbourg ;
- Présentation du rapport moral de l'année 2016 et de l'activité 2017 à ce jour ;
- Présentation du rapport financier de l'année 2016, présentation du rapport du commissaire aux comptes, approbation des comptes de l'année 2016 ; affectation du résultat de l'année 2016 ;
- Questions diverses.
- Renouvellement du conseil d'administration ;
- Election du bureau exécutif ;
- Présentation des modifications statutaires (élargissement du conseil d'administration et du nombre de parlementaires associés) ;
- Débat d'orientation : les axes de propositions associatives pour la nouvelle législature

Assemblée générale ordinaire

RESOLUTIONS SOUMISES AU VOTE

PREMIERE RESOLUTION : approbation du compte rendu de l'AGO du 12/10/2016

L'assemblée générale, après en avoir pris connaissance, approuve le compte-rendu de l'assemblée générale ordinaire du 12 octobre 2016 à Strasbourg.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION : approbation du rapport moral 2016



L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport moral du Président de l'AdCF pour l'année 2016, ainsi que du rapport partiel d'activité pour l'année en cours, approuve le rapport moral de l'association.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION : approbation du rapport financier 2016 et des comptes de l'exercice 2016

L'assemblée générale, après avoir entendu :

- la lecture du rapport financier du trésorier,
- la lecture du rapport du commissaire aux comptes,

approuve le rapport financier et les comptes annuels dudit exercice tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites par ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus aux membres du conseil d'administration pour leur gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION : affectation du résultat

Le président rappelle que l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'est soldé par un excédent de 16 354 euros qu'il propose d'affecter au report à nouveau.

Approbation de la proposition d'affectation.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION : rapport spécial du commissaire aux comptes

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes, sur les conventions visées à l'article L 225-38 du nouveau code de commerce, constate qu'aucune convention n'est intervenue au cours de l'exercice 2016.

Approbation de la résolution. Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Assemblée générale extraordinaire

RESOLUTIONS SOUMISES AU VOTE

PREMIERE RESOLUTION : modification des statuts



Les propositions de modifications statutaires adressées aux présidentes et présidents des communautés adhérentes par courrier en date 20 juillet 2017 sont présentées à l'assemblée générale extraordinaire. Elles portent sur :

- l'élargissement du conseil d'administration
- l'élargissement du nombre de parlementaires associés membres du conseil d'administration
- l'élargissement du bureau et sa composition

Les statuts comportant les modifications proposées ont également été remis dans le dossier de séance de l'Assemblée générale.

Il est proposé d'adopter l'ensemble des modifications statutaires.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION : élection au scrutin de liste de 48 membres du conseil d'administration

L'assemblée générale extraordinaire est appelée à désigner au scrutin de liste les 48 membres du conseil d'administration de l'association pour la période 2017-2020.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION : élection de 4 parlementaires supplémentaires associés et membres du conseil d'administration

L'assemblée générale est appelée à se prononcer sur l'élection de 4 parlementaires supplémentaires associés et membres du conseil d'administration

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION BIS : élargissement du bureau de 12 à 14 membres

L'assemblée générale est appelée à se prononcer sur l'élargissement du bureau de 12 à 14 membres

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

INTERRUPTION DE SEANCE

Les membres du conseil d'administration se retirent et élisent les membres du bureau et le nouveau président de l'AdCF.

DEBAT

Les membres de l'Assemblée générale conduisent ensuite un débat sur les grandes orientations associatives et les propositions de l'AdCF pour engager la nouvelle législature, déclinées selon différents besoins :

- stabilité institutionnelle et de simplification,



- visibilité budgétaire,
- investissement public dynamique
- refondation d'une politique nationale des territoires,
- meilleure urbanisation, maîtrise des coûts fonciers, anticipation de nos besoins de logements,
- d'assurer la transition écologique économe

Marc Abadie – Directeur du réseau et des territoires de la Caisse des Dépôts est invité à la tribune.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 18h00.

Procès verbal fait à Paris,
Le 3 novembre 2017,
Le Président,

JEAN-LUC RIGAUT